



LE DOUZIEME NUMERO !



EDITO

Un mandat municipal s'achève, et nous aurons l'occasion de revenir sur le bilan en utilisant d'autres moyens de communication plus appropriés.

Aujourd'hui je voudrais revenir sur notre journal communal dont c'est la 12ème parution. Une municipalité doit pouvoir rendre des comptes régulièrement et informer ses administrés. Les sujets ne manquent pas : le budget communal, les travaux, les réalisations, les décisions prises, les orientations... et au-delà bien plus encore, les nombreuses manifestations organisées par les associations communales...

Nous avons voulu, dans chacun de ces numéros, vous informer sur le travail que nous faisons afin que vous puissiez vivre avec nous la réalisation de nos projets. Ce « lien social », est passé d'abord par une bonne information, par des rencontres lors de la cérémonie des vœux par exemple, ou lors des différentes fêtes et manifestations culturelles, ou comme plus récemment pour la commémoration de l'armistice de 14/18. C'est ce qui fait la vie de notre commune.

Bonne année et bonne lecture à tous.

François CHAUTARD
Maire de St JUST



+ D'INFO AU QUOTIDIEN
Sur le site de la Commune:

www.saintjust-63.fr

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont l'agent recenseur) sont tenues au secret professionnel.



Notre agent recenseur s'appelle **Laetitia ROIRON**, elle habite St Just et nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil. Nous lui avons délivré une carte d'agent recenseur signée du Maire qui prouvera son identité et les fonctions que nous lui avons confiées.

Lors d'une 1^{ère} visite, elle vous remettra 2 types de questionnaires destinés à collecter des informations sur votre logement et sur les personnes l'occupant. Vous aurez le choix de répondre directement sur Internet grâce à un code d'accès et un mot de passe qui vous seront confiés. (**Procédure privilégiée pour sa simplicité**). Si toutefois vous ne souhaitez pas répondre par Internet, la collecte se fera sur des questionnaires papier déposés lors de la 1^{ère} visite et récupérés lors d'une 2^{ème} visite consécutive à une prise de rendez-vous.

Enfin, le recensement de la population est obligatoire, il est également gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Pour plus de renseignement, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr ou adressez-vous en Mairie.



Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.

Vous serez donc appelés aux urnes pour élire une nouvelle équipe à la tête de votre commune. Si, dans l'esprit, la loi reste sensiblement la même pour les communes de moins de 1000 habitants comme la nôtre, quelques élé-

ments nouveaux apparaissent cependant. Ainsi, les votes blancs (bulletin vierge ou enveloppe vide) seront comptabilisés.

En ce qui concerne les candidatures, pas de changements notoires, les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement. Une déclaration de candidature est obligatoire. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Pour être élu au premier tour, les candidats doivent avoir obtenu la majorité ab-

solue des suffrages exprimés d'une part et d'autre part recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé et l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants, les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus.

A St Just, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11, c'est-à-dire qu'en cas de panachage, la liste que vous mettez dans l'urne ne devra pas contenir plus de 11 noms. C'est le nouveau Conseil Municipal réuni au plus tard le dimanche suivant le 2^{ème} tour qui désigne le Maire et les adjoints. Les conseillers communautaires (qui représenteront St Just à la Communauté de Communes) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

.....Nos 22 Km de voirie communale nécessitent un entretien régulier et couteux.

Il y a ce qu'on donne à faire aux entreprises spécialisées compte tenu du chantier à réaliser et il y a les trous à boucher qui peuvent sembler plus « facile » à traiter... enfin, tout est relatif... C'est pourquoi ce lundi 25 novembre une équipe constituée de notre Employée communale, de conseillers municipaux et de 2 sympathiques bénévoles ont répandu 5 tonnes d'enrobé à froid pour le confort de nos déplacements, « sous le haut commandement » de **Serge ROIRON**, Conseiller Municipal en charge de la voirie.



Nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves

Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'Association des **Parents d'Elèves (APE)** a élu son nouveau bureau :

Nelly MOLLIMARD Présidente
Sylviane BEST vice-Présidente
Séverine CHAUTARD Secrétaire
Virginie FASSIAU Secrétaire-adjointe
Valérie BOST Trésorière
Florian MALCUS Trésorier-adjoint

On a fêté le Beaujolais Nouveau



C'est connu, le Comité des Fêtes de St Just ne manque pas de dynamisme. Dans ce qu'il propose, il y en a pour tous les goûts : l'organisation de repas et de buvettes, bien entendu, mais aussi des soirées théâtre, la traditionnelle animation du 14 juillet avec

le feu d'artifice... Depuis sa « renaissance » il y a 5 ans, des animations inédites sont lancées régulièrement et la soirée Beaujolais Nouveau en était une. Le Président Joël Camier redoutait que ça ne marche pas, et pour cause, c'est lui qui était derrière les fourneaux, mais toute l'équipe était derrière lui, même le Maire qui ne rechigne jamais à se retourner les manches et à donner un coup de main (ce n'est pas le cas dans toutes les communes).

Les résultats ont donc dépassé les espérances et ce fut une belle réussite, chacun gardera un bon souvenir de cette belle soirée. Tout y était et même la musique avec un groupe de musiciens qui s'étaient gentiment proposés, c'est ça aussi « l'esprit St Just »



Ça s'est aussi passé à St JUST

Soirée Théâtre



Ils étaient nombreux ce samedi 9 novembre 2019 les spectateurs venus assister à la représentation des « Poupées Russes », une comédie de Martine Rigolot mise en scène par Serge Moulin. Bravo les artistes et merci au Comité des Fêtes pour cette initiative qui attire toujours autant de monde dans notre belle salle des fêtes.

Atelier gravure à l'école de St Just



Dans le cadre des animations organisées par la **Bibliothèque Municipale**, nos écoliers ont pu, le vendredi 22 novembre, s'initier à la gravure à la pointe sèche.

Cet atelier a eu lieu sous la direction de Ben Quêne, de la Manufacture d'Images d'Ambert.

Il s'agissait d'abord de réaliser un dessin sur le thème de Noël, de le poser sur une plaque de plastique rigide, d'en repasser les contours à l'aide d'une pointe métallique, ce qui nécessitait déjà une grande concentration.

Une fois ces 2 étapes réalisées, nos écoliers (bien protégés par blouses et vieux tee-shirts) se sont attaqués avec enthousiasme à la partie la plus délicate : l'encre des plaques puis l'impression sur une presse taille douce, apportée par Ben.

Si le premier essai fut parfois un peu laborieux, la technique fut vite maîtrisée et au fil de l'après-midi, chacun put contempler avec fierté le résultat de ses efforts...

Un grand merci à Ben pour sa patience et son aide !!



Repas annuel des Aînés



C'est à l'auberge du Pisé à Brugeailles que la Municipalité a réuni ses aînés pour le traditionnel repas annuel. Au menu Foie gras, roulé de veau farci et une délicieuse bûche aux fruits rouges. L'ambiance était au rendez-vous pour ce moment de convivialité.

François CHAUTARD et son Conseil Municipal vous convient à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des fêtes dimanche 26 janvier 2019 à 11h.

Commémoration Armistice



Transports organisés mis en place par la Communauté de communes les mardis matin, sauf les jours fériés. Adressez-vous en Mairie pour plus de renseignements



Numéros d'urgence:

SAMU: 15 POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17



Lundi de 14h à 16h.

Judi et Vendredi de 9h15 à 11h15

(Permanence Elus le Vendredi de 17h à 18h)

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

Bibliothèque Municipale:

1er étage du bâtiment de l'école les samedis de 14h30 à 16h.

Déchetteries

(Le dépôt sauvage d'ordures est passible d'une amende.)

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Service d'aides ménagère
Portage repas à domicile
Bus des montagnes
et pour d'autres services...

<http://www.ambertlivradoisforez.fr/> Tel: 04 73 72 71 40

Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

ASSOCIATIONS

APE (Parents d'élèves) Nelly MOLLIMARD

Club du 3ème âge. Jeanne FERRY

« St JUST Moto Loisirs ». Christophe BEST

Société de chasse. Anthony MONEYRON

Comité des Fêtes. Joël CAMIER

DATES A RETENIR

26 janvier 2020: Vœux du Maire

15 mars 2020: 1er tour Municipales

22 mars 2020: 2ème tour Municipales

21/24 mai 2020: St Just en Art

Adieu l'analogique, bonjour le numérique !

La fibre pour demain, la 4G, la 5G très bientôt... Que nous le voulions ou pas, nous sommes tous concernés par l'évolution des nouvelles technologies et les tablettes, smartphones, et ordinateurs sont déjà devenus des objets indispensables pour un grand nombre d'entre nous. Oui la dématérialisation de plus en plus présente dans les entreprises et dans nos administrations nous oblige à nous adapter et à suivre cette transformation si nous ne voulons pas rester « à la traîne ». Pour prendre un billet de train ou d'avion, pour faire une déclaration d'impôt, pour refaire un passeport ou une carte d'identité ou tout simplement pour gérer ses comptes à la banque, le numérique est partout. Face à cette évolution (une révolution pour certains), les réactions sont diverses. On peut déplorer cette dépendance et tenter d'y résister, mais au bout du compte, c'est la technologie qui l'emportera, parce qu'elle avance dans le sens de l'histoire.



Mais notre société a fort heureusement pris en compte le retard accusé par certains de nos citoyens dans ce domaine et les inégalités engendrées par cette course au numérique. La solidarité de « ceux qui savent faire » et les mesures d'accompagnement existent à condition de les accepter et de ne pas baisser les bras en refusant obstinément de s'y résoudre.

Que nous le voulions ou pas, notre siècle sera numérique ou ne sera pas ...

JMH.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel : les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ... **Pourtant certaines personnes continuent en toute ignorance (ou pas) à brûler leurs déchets verts à l'air libre**, s'exposant ainsi à des sanctions pénales. La réglementation met en avant plusieurs raisons à cette interdiction. Par exemple les troubles liés au voisinage (odeurs, fumées) et les risques d'incendies bien sûr, très évidents dans un contexte de sécheresse. Mais deux arguments majeurs

sont développés : l'augmentation de la pollution atmosphérique, et bien entendu l'impact sanitaire qui en découle avec cette donnée édifiante : la perte moyenne d'espérance de vie liée à la pollution particulière est d'environ 8 mois par personne en France actuellement.

Ces déchets végétaux ménagers peuvent pourtant être valorisés par compostage, broyage ou tout simplement déposés en déchetterie. Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, même les plus malins s'y sont faits prendre... Ce qui pouvait sembler anodin, et comme une façon pratique et peu coûteuse d'élimination des déchets se révèle aujourd'hui nocive pour la qualité de l'air et par conséquent pour notre santé.

Aussi c'est une interdiction pure et simple qui est désormais appliquée.

